

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020
Version	2016.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Après une année 2015 marquée par la mise en place de l'organisation et des outils de gestion du programme et des premières programmations au cours du second semestre, l'année 2016 a constitué la première année de pleine programmation.

Comme l'année précédente et conformément aux nouvelles dispositions, les opérations ont été programmées par décision du Président ou en Commission Permanente, selon les niveaux des montants engagés, après avis du comité local de suivi (CLS), tout au long de cette période. De manière continue, un CLS s'est tenu chaque mois et la dernière Commission Permanente de l'année a eu lieu le 13 décembre 2016.

In fine, ce sont 247 opérations supplémentaires qui ont été programmées en 2016, représentant un montant FEDER de 131 665 804,15 € et un coût total éligible de 239 258 095,87 €.

En cumulé cela représente donc :

- Un coût total éligible de 271 M€ de projets programmés, équivalent à 14% du financement total du programme (hors AT).
- Un total de 49 M€ de dépenses éligibles déclarés par les bénéficiaires à l'autorité de gestion, équivalent à 2,5% du financement total du programme (hors AT).

Amélioration de la connaissance et soutien à l'économie

La programmation a été, encore cette année, majoritairement consacrée aux opérations relevant du développement économique et de l'innovation au cœur des priorités d'investissement de la concentration thématique. Elles représentent 31% des montants programmés et 59% des dossiers programmés.

- **Axe 1**

Au titre des actions en faveur de l'amélioration de la connaissance, le soutien du FEDER a notamment permis la réalisation de la mise à niveau des infrastructures du plateau technologique du CYROI. 4 opérations ont été programmées pour un coût total éligible de 6,121 M€ financé par le FEDER à hauteur de 4,9 M€. Ces améliorations permettront de nouvelles investigations en matière de biotechnologies et en particulier en infectiologie, sur des thématiques pouvant intéresser l'ensemble de la zone Océan Indien.

En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 20,2% et le taux de dépenses déclarées est de 2,6%.

- **Axe 3**

En matière de soutien aux entreprises pour le développement de l'innovation, 13 entreprises ont été soutenues pour 2,4 M€ de FEDER. Les opérations programmées concernent 9 projets innovants dans des thématiques aussi variées que la cosmétique, la

chimie verte, les TIC ou encore les énergies renouvelables.

En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 29,2% et le taux de dépenses déclarées est de 8,1%.

- **Axe 8**

Concernant les autres opérations relevant du secteur économique, les premières aides relevant de l'axe 8 « compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphérie » ont été programmées à côté des soutiens traditionnels de l'axe 3.

En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 17,8% et le taux de dépenses déclarées est de 0%.

Autres priorités

- Aucune opération n'a été programmée au titre de l'axe 2 "améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement numérique" dont la majeure partie de l'intervention est liée à un grand projet. En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 0,3% et le taux de dépenses déclarées est de 0%.
- Sur l'axe 4 "progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique", 18 opérations ont été programmées au cours de l'année. En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 5,3% et le taux de dépenses déclarées est de 0,8%.
- Sur l'axe 5 "renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine", on dénombre également 18 opérations. En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 8,7% et le taux de dépenses déclarées est de 0,8%.
- L'axe 6 a connu un début de programmation avec 5 opérations du Trans Eco Express engagées. En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 3,3% et le taux de dépenses déclarées est de 0,7%.
- Sur l'axe 7 "répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population", 7 opérations ont été programmées. En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 25,9% et le taux de dépenses déclarées est de 7,1%.
- Sur l'axe 9 "assurer une mise en œuvre efficiente du programme", 4 opérations ont été programmées. En cumulé, le taux de programmation par rapport au financement total de l'axe est de 24,0% et le taux de dépenses déclarées est de 19,2%.

Investissements Territoriaux Intégrés (I.T.I.)

Quatre contrats territoriaux sur les 5 prévus ont été signés.

Parmi les opérations programmées en 2016, sur l'ensemble des axes, 12 relèvent de l'ITI et témoignent de l'amorçage opérationnel de ces investissements au second semestre.

- Neuf opérations ont été programmées sur l'axe 4, ce qui représente 50% des actions et 31% des montants FEDER programmés en 2016 sur cet axe. Elles concernent l'aménagement des périmètres autour des pôles d'échanges et l'équipement de logements sociaux en eau chaude solaire
- Les deux premiers projets concernant la création d'immobilier d'entreprises ou de zones d'activité ont été programmés pour un montant FEDER de 6,2 M€ et, en particulier, la tranche 2 des travaux de viabilisation de la ZAC Pierrefonds - aéroport.
- Deux études de soutien au développement urbain durable ont été programmées et concernent l'appui à la mise en œuvre des ITI par les autorités urbaines.
- Le grand projet SWAC éligible à l'axe 4 a été suspendu et le dossier GP NRL a été notifié en décembre 2016 sur la base de l'article 103.

Instruments financiers

L'autorité de gestion a adressée à la BEI, le 3 novembre 2016, une lettre de confort qui confirme le choix de consacrer une partie du PO FEDER 2014-2020 à la construction d'outils financiers pour le financement des entreprises conformément aux orientations retenues dans l'étude ex ante.

Suite aux échanges avec la BEI, puis la FEI, 2 outils mobilisant le fonds FEDER ont été retenus :

- Outil en partage de risque : prêts à des taux bonifiés ;
- Outil en co-investissement : structure de capital risque.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Signature Officielle Président Région et Vice-Président BEI 12/09/2017

Signature contrat d'emprunt par Président Région 04/2018

Examens des critères de sélection par le CNS 10/2017

Dépôt du dossier de demande de cofinancement FEDER (24 M€) 10/2017

Programmation 12/2017

1er Comité Pilotage : 09/2017

Publication des AMI pour la sélection des intermédiaires financiers 09/2017

Réception des candidatures fin 11/2017

Signature des contrats : fin 05/2018

Lancement opérationnel des deux outils 06/2018

Appels de fonds

Deux appels de fonds intermédiaires ont été réalisés les 27 septembre 2016 et 15 décembre 2016.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	<p>Depuis le début de la programmation, 56 dossiers ont été programmés pour un coût total éligible de 38 797 210 € soutenu à hauteur de 27 783 603 € par le FEDER.</p> <p>En 2016, 43 dossiers pour un coût public total de 29M€ ont été programmés dans le cadre des deux OS :</p> <p>OS1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines</p> <p>Les 7 opérations programmées en 2016 concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">- des études et équipements liées aux aménagements du CYROI, plate-forme de recherche dans le secteur de la santé et des biotechnologies pour des travaux devant être programmés en 2017 afin d'accueillir 2 Unités Mixtes de Recherche. Cette opération devrait permettre de renforcer la compétitivité des équipes de recherche et d'atteindre la valeur intermédiaire 2018 pour l'indicateur CO25, soit 30 chercheurs travaillant dans des structures améliorées;- des premiers projets de recherche, notamment dans le secteur de la santé et des TIC, retenus aux appels à projets RDI en 2015- des projets de recherche du CIRAD. <p>OS2 : Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3</p> <p>36 dossiers ont été programmés dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- des programmes d'actions de structures de l'innovation (Technopole, Pôle de compétitivité QUALITROPIC, Cluster des énergies TEMERGIE, ...)- 13 projets innovants d'entreprises dans les domaines du numérique, de la santé et des biotechnologies- un projet de recherche dans le secteur de la biodiversité marine retenu à l'appel à projets RDI Biodiversité.- 4 allocations post-doctorales- des actions dans le secteur de la CSTI, (Programme annuel de Sciences Réunion, événements liés à l'éclipse annulaire de soleil du 1/09/2016, ...)
2	AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE	<p>Depuis le début du programme, un seul dossier a été programmé en 2015 pour un coût total éligible de 259 800 € cofinancé par le FEDER à hauteur de 207 840 €.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	<p>- Plan Régional Très Haut Débit :</p> <p>La finalisation du projet était suspendue à la publication du régime d'aide agréé par la CE en avril 2017. Le périmètre de l'opération a par ailleurs évolué. Les opérateurs de communication électronique déployant des réseaux THD en fibres optiques ont annoncé en 2015 vouloir couvrir 380 000 locaux (sur 400 000) contre 70 000 annoncés lors de l'adoption du PO. Cette évolution a contraint la Région Réunion à réviser le projet public, pour éviter toute concurrence à l'initiative privée. La seule opération programmée au titre de l'axe 2 concerne la mise à jour du SDTAN pour tenir compte de ces évolutions.</p> <p>- Continuité Territoriale Numérique :</p> <p>L'Etat a conditionné sa participation financière aux projets de continuité territoriale numérique en outre-mer à la réalisation d'une étude. Cette dernière, réalisée fin 2015, a préconisé d'instaurer un dispositif de subvention des opérateurs nécessitant la notification d'un régime d'aide auprès de la Commission. Cette notification a été retardée par les retards pris par la notification du régime d'aide du plan France Très Haut Débit.</p> <p>- Opendata.</p> <p>2 dossiers sont en cours d'instruction et seront programmés au second semestre 2017.</p> <p>- Développement des services dématérialisés des administrations</p> <p>3 projets sont connus à ce jour. Le premier dossier devrait être programmé au dernier trimestre 2017.</p> <p>-Développement des services de télésanté :</p> <p>Les premiers dossiers devraient être programmés au second semestre 2017. Six projets ont été déposés pour un montant FEDER prévisionnel de 4,8 M €.</p>
3	AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	<p>Depuis le début du programme, 154 opérations ont été programmées, pour un coût total éligible de 74 640 549 € et un soutien FEDER de 29 730 897 €.</p> <p>102 opérations ont été programmées en 2016:</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 05 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)</p> <p>19 dossiers, pour un montant FEDER de 2,2 €, ont été agréés en faveur de 19 entreprises dont: 14 relèvent d'un secteur prioritaire. Ces 19 entreprises ont prévu la création de 87,5 emplois nouveaux (notamment 1 dans le numérique, 17 dans le tourisme, 41,5 dans l'agroalimentaire).</p> <p>En complément du FEDER, les entreprises bénéficiaires ont contribué directement au financement des investissements productifs prévus à hauteur de 7,7 M€, (dont 5,096 M€ pour le tourisme).</p> <p>OS 06 : Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)</p> <p>83 dossiers, pour un montant FEDER de 15,8 M€, ont été agréés en faveur de 112 bénéficiaires différents (structures ou entreprises en soutien direct ou indirect) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 55 entreprises pour la réalisation d'investissements matériels et immatériels (5 dans le tourisme, 7 dans le numérique, 14 dans l'agroalimentaire et 29 dans des autres secteurs) qui prévoient de créer 130 emplois nouveaux ; - 11 organisations professionnelles pour la réalisation de leur programme d'action qui ont permis à une centaine d'entreprises de bénéficier d'un soutien non financier et à 43 entreprises, de participer à des salons internationaux et missions de prospection à l'étranger ; - 3 études de portée générale.
4	<p>PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE</p>	<p>Depuis le début du programme, 20 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 7,9 M€. En 2016, 18 opérations ont été programmées.</p> <p>OS 7 : Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires</p> <p>Le projet SWAC SUD est en cours de définition. Le projet SWAC Nord dont le dossier GP a été déposé a fait l'objet d'une demande de suspension, au regard de la défaillance du porteur. Des études ont été lancées sur le plan juridique, et économique en vu d'analyser les conditions de poursuite d'un projet de même nature.</p> <p>OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable</p> <p>Ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 dossiers de climatisation solaire sur des immeubles (volume annuel estimé de 65 TeqCO2 évités) ; - 1 projet de valorisation du biogaz dans une unité de méthanisation (capacité supplémentaire de production

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'énergie renouvelable de 0,46 MW).</p> <p>OS 9 : Réduire la consommation des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 dossiers de chauffe-eau solaire (CES) sur 334 logements sociaux ont été programmés - Pour les CESI chez les particuliers, le dispositif technique et administratif a été finalisé pour la mise en place prochaine de 1150 équipements. <p>30 dossiers sont en instruction pour la mise en place de CES sur 2108 logements et 2 bâtiments publics</p> <p>OS 10 : Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des TC et des modes de déplacements</p> <p>Ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 tranches de travaux concernant la Voie Vélo Régionale (8,5 kilomètres de pistes cyclables mis en service en 2017) ; - L'enquête « ménages/déplacement » portée par le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion ; - 3 pôles d'échanges et l'urbanisation autour des pôles au titre des ITI
5	RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	<p>Au total, 20 projets ont été soutenus pour une enveloppe FEDER de 12,7 M€.</p> <p>En 2016, 18 opérations ont été programmées (mobilisant 60 % des dispositifs de soutien disponibles sur cet axe) sur les OS suivants: OS 11b : Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques</p> <p>5 dossiers ont été programmées pour la suppression ou l'amélioration de 7 radiers submersibles pour un coût total de 3,2 M€.</p> <p>OS 12 : Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets</p> <p>Suite à l'approbation du PPGDND, les actions sont en cours de définition et seront soumises à la procédure GP, compte tenu de la levée des conditions ex ante.</p> <p>OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ont été programmées : - des études et autorisations réglementaires qui se poursuivront en 2017 ; - 2 unités de potabilisation permettant à 20 000 habitants supplémentaires de bénéficier d'une meilleure qualité de l'eau potable ; - 1 programme d'actions définissant une méthode pour assurer la continuité écologique des cours d'eau des Hauts de l'île. <p>OS 14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Ont été sélectionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 opérations dont 4 projets d'aménagements de sites publics touristiques soit l'aménagement de 17,34 ha - 1 projet de restauration des salines de la Pointe au Sel à Saint Leu pour une surface restaurée 0,8 ha. <p>OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées</p> <p>5 dossiers ont été soutenus pour la faune (exemple : actions de préservation du Pétrel noir) ou la flore (réalisation du cahier des habitats de l'étage mésotherme de l'île)</p>
6	<p>SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE</p>	<p>En 2016, les 5 premières opérations ont été programmées au titre de cet axe et de son objectif spécifique. L'enveloppe prévisionnelle est engagée à hauteur de 7,9 M€ de FEDER, :</p> <p>OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier</p> <p>Le dossier Grand Projet de la Nouvelle Route du Littoral, au titre de sa deuxième tranche, a été notifié via SFC au 4ème trimestre 2016 (pour un montant de 437 M€), le projet lui même étant en cours de réalisation. Celui de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis est en cours de définition.</p> <p>Concernant le Trans Eco Express, les cinq premiers tronçons ont été conventionnés pour une longueur nouvelle de voie de transport en commun en site propre de 5,7 kilomètres. Chaque Autorité Organisatrice des Transports travaille sur les priorités de son territoire en matière de création de TCSP puisque les études opérationnelles sont avancées et de nouveaux projets seront engagés dès 2017.</p>
7	<p>REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION</p>	<p>Bien qu'une étude stratégique de développement urbain pour la CIVIS ait été programmée en 2015, l'année 2016 marque le véritable lancement de la programmation de l'axe avec 7 nouveaux projets agréés pour un montant FEDER s'élevant à 28,3 M€. Les projets soutenus se répartissent sur l'ensemble des OS :</p> <p>OS 19 : Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 dossier de construction d'un EHPAD au Port a été agréé. <p>OS 20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 opérations ont été programmées concernant la réalisation d'études stratégiques de développement urbain durable de deux EPCI (CINOR et le TCO) dans le cadre des ITI, qu'ils contribueront à animer.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Concernant le développement et l'attractivité des hauts de l'île :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le travail partenarial enclenché dès 2015 avec le SGH s'est poursuivi ; - des réunions de sensibilisations des acteurs pouvant élargir à ce dispositif se sont tenues ; - le projet de structuration du Bourg du Guillaume St-Paul a été programmé. <p>OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation</p> <p>Ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération de réhabilitation et d'extension de l'AFPAR de Saint-Paul a été pour augmenter le nombre de places offertes aux stagiaires. - 1 opération de construction du lycée Nord situé sur la commune de Saint pour une capacité d'accueil de 1300 élèves. - 1 dossier relatif à la construction de l'IUT/ESIROI à Saint-Pierre (volet études) alors que Le dossier « Travaux » devrait être déposé dès 2017.
8	COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE	<p>OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone OI</p> <p>Le programme d'investissement du Grand Port Maritime Réunion (GPMDLR) est finalement inférieur aux estimations initiales. L'AG a informé la CE que les montants projetés pour la période 2014-2020 conduisent à ne plus retenir la procédure GP. Les premières opérations devraient être engagées courant 2017.</p> <p>OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers</p> <p>La détermination de la seconde phase d'investissement de l'aéroport a été réalisée pour augmenter la capacité d'accueil et intégrer les préconisations réglementaires liées aux servitudes aéronautiques. La notification du dossier d'aide d'État a été faite en 2016 et le dossier GP est en cours avec l'assistance de JASPERS. Les travaux sur les aires de sécurité seront réalisés en 2017</p> <p>OS 22: Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 opérations liées à la compensation des surcoûts de transport ont été programmées pour un montant de 22,7

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>M€ de FEDER</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 projets de zones d'activité ont été soutenus pour un montant FEDER de 6,5M€ dont la réalisation de la 2ème tranche de la ZAC de Pierrefonds <p>OS 23: Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération de prévention de crues sur la rivière des Pluies a été programmée. <p>Pour 2017, une opération portant sur des travaux sur la ravine Ermitage est en instruction au niveau réglementaire.</p>
9	<p>ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020</p>	<p>4 dossiers ont été programmés en 2016.</p> <p>OS 22 : Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert de l'autorité de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines <p>Afin de permettre à l'AG d'assurer l'ensemble de ses missions (information, accueil, communication, instruction, contrôles, coordination, gestion budgétaire...) 3 dossier ont été programmés dont celui relatif aux ressources humaines. Ce dossier a permis ainsi le financement de 106 ETP pour la période 2014-2016 dont 67 ETP pour l'année 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluations / Études <p>2 opérations ont été programmées au titre de l'année 2016.</p> <p>La première relative au dispositif d'ingénierie financière a permis la clôture du dispositif 2007/2013 ainsi que de préparer la mise en œuvre du dispositif d'ingénierie financière sur la programmation 2014-2020.</p> <p>Le second dossier a permis de financer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un accompagnement des services instructeur dans la sélection des opérations dans le cadre des appels à projets « recherche, développement et innovation ». 35 projets de recherche ont été sélectionnés sur les thématiques biodiversité, santé et biotechnologies, énergie, TIC , tourisme et autres thématiques de la S3 (innovation sociale et sociétale, ...).</p> <p>OS 23 : Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à la Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme</p> <p>1 dossier a été engagé en 2016 afin de permettre à l'AG de mener à bien les actions de communication et d'information auprès de la population (presse, TV) et des bénéficiaires potentiels (réunions thématiques, conférence,...) telles que prévues à la stratégie de communication.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			30,00			Programmation des premiers dossiers sur les investissements des infrastructures de recherche et un indicateur qui atteint la valeur intermédiaire

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	chercheurs	Moins développées	5,00	2011	17,00	5,00		En l'absence de données disponibles, la valeur de référence est maintenue.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00		5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			10,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	190,00			55,00			Soutien aux programmes d'actions des structures d'innovation qui accompagnent les entreprises dans les domaines de l'agro-nutrition et les énergies renouvelables
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			42,00			Secteurs concernés : biotechnologies, numérique, santé
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	7 500 000,00			152 618,43			
S	CO27	Recherche et innovation:	EUR	Moins développées	7 500 000,00			2 380 485,09			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			10,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			55,00			Multiplication par près de 3 des dossiers programmés sur le lancement de produits nouveaux

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	19,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	40,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	910 873,29			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	19,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	Nouveaux services et produits	Moins développées	42,00	2012	60,00	42,00		En l'absence de données disponibles la valeur de référence est maintenue

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises				

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	146 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	146 000,00			0,00			Notification tardive du régime d'aide du plan France Très Haut Débit. Aucune programmation de dossiers à ce stade mais la procédure grand projet est en cours avec l'accompagnement de JASPERS.
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			0,00			
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	9 170,00			0,00			Notification tardive du régime d'aide du plan France Très Haut Débit. Aucune programmation de dossiers à ce stade mais la procédure grand projet est en cours avec l'accompagnement de JASPERS.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	%	Moins développées	0,30	2013	63,00	27,00		Révision des intentions des opérateurs avec une part prépondérante de l'initiative privée contrairement au schéma initial

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	5,95		0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	200,00			0,00			Aucune programmation à ce stade. Projets programmés pour 2017
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			0,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	35,00			0,00			Aucune programmation à ce stade. Projets programmés pour 2017
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			0,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	300,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	%	Moins développées	43,00	2013	55,00	54,00		
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémedecine	patients	Moins développées	0,00	2013	500,00	570,00		Des projets ont été réalisés sans prise en charge par le FEDER

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	43,00		43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémedecine	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			7,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			35,00			Nette amélioration de la dynamique de programmation par rapport à 2015
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			7,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	94,00			35,00			Nette amélioration de la dynamique de programmation par rapport à 2015
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			Aucune programmation de dossiers à ce stade qui sera engagé en 2017
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			7,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	94,00			35,00			Nette amélioration de la dynamique de programmation par rapport à 2015

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			1 050 952,00			Décalage entre programmation et certification liée à la phase de certification
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	30 530 000,00			10 160 534,97			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	710 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	277,00			29,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	277,00			158,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	18,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions						
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	2 571 960,41			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	65,50			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	Entreprises	Moins développées	2 489,00	2010	2 615,00	0,00		L'indicateur fait l'objet d'une analyse méthodologique actuellement en cours.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)				

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			14,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	430,00			149,00			Accélération de la dynamique de programmation par rapport à 2015
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			14,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	230,00			75,00			Accélération de la dynamique de programmation par rapport à 2015
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			48,00			Première génération de dossiers soldés
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	430,00			77,00			Augmentation de la programmation sur les soutiens indirects liés au développement de

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											l'offre d'accompagnement des entreprises
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			4 470 258,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	39 570 000,00			29 512 458,50			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	24 590 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	359,00			26,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	359,00			172,00			Nette amélioration de la dynamique de programmation par rapport à 2015 qui impacte favorablement l'emploi dans les secteurs prioritaires

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	73,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		subventions						
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	50,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	7 026 936,16			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	42,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	Emplois	Moins développées	16 350,00	2010	17 170,00	0,00		L'indicateur fait l'objet d'une analyse méthodologique actuellement en cours.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires				

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	4,50			0,01			1 opération achevée et soldée
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	4,50			0,54			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	16 850,00			16,96			Les opérations contribuant le plus à la réduction ne sont pas encore programmées (SWAC, méthanisation)
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	16 850,00			144,20			Les opérations contribuant le plus à la réduction ne sont pas encore programmées (SWAC, méthanisation)
F	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	Moins développées	21,00			0,00			Grand projet notifié mais suspendu.
S	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	Moins développées	21,00			0,00			Grand Projet notifié mais suspendu.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,13			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	25,90			0,00		
F	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint- Denis	0,00			0,00		
S	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint- Denis	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR07	Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	GWh	Moins développées	35,50	2013	0,00	35,50		En l'absence de données disponibles la valeur de référence est maintenue

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR07	Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	35,50		35,50	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh	Moins développées	267,10	2012	298,50	244,10		La valeur est fortement liée à la production de bagasse hors, la campagne sucrière a connu un net recul cette année. La bagasse étant un sous produit de la culture de la canne.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	264,30		266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	9 600,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	9 600,00			1 524,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	181 330,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	181 330,00			2 353,82			Différents projets d'installation d'eau chaude solaire

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh	Moins développées	218,30	2013	242,10	244,10		Données 2015 publiées dans le Bilan Énergétique de La Réunion 2016

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	218,30		218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	4,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	4,00			1,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			8,50			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2012	50 000 000,00	0,00		L'indicateur fait l'objet d'une analyse méthodologique actuellement en cours.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	7,00			7,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	Points noirs routiers	Moins développées	35,00	2014	20,00	30,00		L'indicateur fait référence à une liste de 35 sites identifiés comme "points noirs" identifiés sur le réseau routiers. Les données 2016 proviennent du service instructeur

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	35,00		35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	53,00			0,00			Aucune programmation à ce stade. Dossier "grands projets" en cours d'étude
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	106 000,00			0,00			Aucune programmation à ce stade. Projets conditionnés à l'avancement de la procédure "grands projets"

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	450 798,00		L'augmentation de la population impacte mécaniquement la quantité de déchets ultimes. La diminution des quantités est liée à la réalisation des projets. Les données 2016 proviennent du service instructeur et du Département.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	450 798,00			

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	100 000,00			20 087,00			Création de 2 unités de potabilisation
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	40 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	40 000,00			0,00			Aucune programmation à ce stade. Une opération réalisée sur des reliquats de la programmation 2007-2013.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	%	Moins développées	42,00	2013	74,00	49,60		Source ARS (Agence Régionale de santé)

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	42,00		42,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	798 000,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	798 000,00			6 000,00			
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	25,00			18,14			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien						
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,20			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS.14 - Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	%	Moins développées	11,00	2014	27,00	11,00		En l'absence de données disponibles la valeur de référence est maintenue

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			0,90			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	%	Moins développées	19,00	2013	60,00	19,00		En l'absence de données disponibles la valeur de référence est maintenue

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	19,00		19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			0,00			
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	Moins développées	18,60			0,00			Dossier "grand projet" notifié. Opération en cours de réalisation
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			0,00			Aucune opération soldée
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			5,71			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00			0,00		
S	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	0,00			0,00		
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	jr/an	Moins développées	30,00	2013	0,00	27,00		Les travaux de réalisation de la NRL sont en cours. A leur réalisation, la valeur 0 sera atteinte.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	27,00		30,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	200,00			0,00			Une opération est en cours d'instruction
F	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	M ²	Moins développées	2 000,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	M ²	Moins développées	2 000,00			5 877,00			Il s'agit de la création d'un nouvel établissement

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00		
F	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS17	Surfaces d'EHPAD rénovées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%	Moins développées	3,40	2014	4,40	3,15		Du fait de l'augmentation du nombre de personnes souffrant de handicap, la part a diminué. Il est à noter qu'une opération est actuellement en instruction.
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	%	Moins développées	74,00	2013	80,00	74,00		En l'absence de données disponibles la valeur de référence est maintenue

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,30			
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	74,00			

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			0,00			Dossiers cofinancés par l'ANRU dans l'attente de la programmation de cette structure
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou rénovés	Infrastructures	Moins développées	30,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou rénovés	Infrastructures	Moins développées	30,00			6,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou rénovés	0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		proximité créées ou renouvelées						

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	8,60	2013	14,80	8,60		Dossiers cofinancés par l'ANRU dans l'attente de la programmation. La valeur de référence est donc maintenue.
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	31,40	2013	62,70	31,40		En l'absence de données disponibles la valeur de référence est maintenue

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			0,00			Aucune opération soldée
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	4 050,00			1 728,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	Elèves/étudiants	Moins développées	108 770,00	2013	115 770,00	114 011,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	118 356,00		117 757,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	460 000,00			214 810,00			
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			0,00			Aucune opération soldée
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92,00			46,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	278 487 000,00	2010	292 000 000,00	316 000 000,00		Il s'agit de la valeur 2014 publiée par l'INSEE (dernière valeur connue à ce jour).

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel				

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4 000,00			0,00			Une opération concernant la prévention des risques a été programmée, mais non comptabilisée car ne relevant pas d'une mesure de protection. Une opération de protection des populations contre le risque des inondations est actuellement en cours d'instruction.
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			0,00			
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 940,00			0,00			Une opération concernant la prévention des risques a été programmée, mais non comptabilisée car ne relevant pas d'une mesure de protection. Une opération de protection des bâtis est actuellement en cours

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											d'instruction.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,40	2013	72,00	61,83		Données 2016 établies sur la base des stratégies locales de gestion du risque inondation arrêtées par le Préfet

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	5,40		5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			0,00			
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			0,00			Dossier en instruction
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	7,40			0,00			Dossier déposé en 2017
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			Dossier Grand Projet en cours
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00			0,00			
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,00			0,00			Dossier Grand Projet en cours
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR17	Trafic conteneurs du Port	Equivalents vingt pieds	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	221 420,00	2012	290 000,00	324 673,00		Augmentation importante du trafic transbordement en 2016 liée à l'arrivée d'un nouvel opérateur. Source : Grand port Maritime de La Réunion

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	240 061,00			

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	Passagers/an	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2 000 000,00		2 500 000,00	2 150 510,00		Source : Société Aéroportuaire

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 078 064,00		2 014 111,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			0,00			Pas d'opérations soldées
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		60,00			47,00			
F	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			0,00			Pas d'opérations soldées
S	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		30,00			4,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	83,00		La source provient des systèmes d'information: Présage et Synergie

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	75,60			

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	Consultations annuelles		25 000,00	2013	30 000,00	26 205,00		

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	13 484,00		0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	33
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	176
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	101
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	51

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	2 655 498,68					
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDE R	Moins développées	0,00					
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDE R	Moins développées	0,00					
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	13 469 864,29					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Moins développées	21,00					
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	1 724 066,34					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Moins développées	0,00					
4	O	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	FEDE R	Moins développées	0,00					
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	1 294 306,48					
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDE R	Moins développées	0,00					
5	O	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Population equivalent	FEDE R	Moins développées	0,00					
6	F	IF06	Montant total des	Euros	FEDE	Moins développées	2 691 196,10					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
			dépenses éligibles		R							
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDE R	Moins développées	5,00					
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDE R	Plus développées	0,00					
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	8 201 989,35					
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDE R	Moins développées	0,00					
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					
8	O	IS09	Nombre de bâtiments protégés du fait des endiguements	Bâties	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	Dossier non soldé
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	Retard dans l'encadrement du régime d'aide et modification du périmètre
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	Dossiers non soldés
4	O	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	Projet suspendu
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	Dossiers non soldés
5	O	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Population equivalent	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	Un dossier réalisé sur les reliquats de la programmation du POE Feder 2007-2013
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	Dossier non soldé
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDE R	Moins développées	0,00	0,00	
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	Dossier non soldé
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des	RESA de 90 m ou	FEDE	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible	0,00	0,00	Dossier déposé

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
			pistes (RESA)	équivalent	R	densité de population			
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	Dossier non soldé
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00	0,00	Dossier non soldé

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	28000000			192 124 643,00		
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDE R	Moins développées	30			130,00		
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	13500000			87 455 000,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDE R	Moins développées	86000			146 000,00		
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	38000000			255 561 196,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Moins développées	123			430,00		
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	96000000			229 664 286,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Moins développées	4800			9 600,00		
4	O	IS06	Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	km	FEDE R	Moins développées	10			21,00		
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	44000000			224 928 571,00		
5	O	CO18	Alimentation en eau:	Persons	FEDE	Moins développées	20000			100 000,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
			population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau		R							
5	O	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Population equivalent	FEDE R	Moins développées	8000			40 000,00		
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	175000000			394 600 000,00		
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDE R	Moins développées	Nombre de marchés notifiés pour les travaux en mer de la Nouvelle Route du Littoral			5,00		
6	O	CO13	Routes: longueur totale des nouvelles routes construites	km	FEDE R	Plus développées	0			18,60		
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Moins développées	490000000			165 654 285,00		
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDE R	Moins développées	1800			4 050,00		
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94000000			352 008 415,00		
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2			4,00		
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	200				1 940,00	
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92			92,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	Moins développées	Total	192 124 643,00	71,27	38 797 210,53	20,19%	35 603 593,46	4 936 748,74	2,57%	56
2	FEDE R	Moins développées	Total	87 455 000,00	80,00	259 800,00	0,30%	259 800,00	0,00	0,00%	1
3	FEDE R	Moins développées	Total	255 561 196,00	52,10	74 640 549,72	29,21%	37 227 121,53	20 768 072,28	8,13%	154
4	FEDE R	Moins développées	Total	229 664 286,00	59,12	12 172 276,77	5,30%	11 254 838,99	1 724 066,34	0,75%	20
5	FEDE R	Moins développées	Total	224 928 571,00	70,00	19 607 039,24	8,72%	18 573 933,77	1 692 980,45	0,75%	20
6	FEDE R	Moins développées	Total	394 600 000,00	42,31	13 132 294,39	3,33%	13 132 294,39	2 691 196,10	0,68%	5
7	FEDE R	Moins développées	Total	165 654 286,00	70,00	42 951 505,35	25,93%	39 236 411,59	11 766 982,78	7,10%	8
8	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	352 008 414,00	54,06	62 651 975,23	17,80%	31 178 789,33	0,00	0,00%	50
9	FEDE R	Moins développées	Total	28 235 366,00	85,00	6 764 993,95	23,96%	6 764 993,95	5 369 146,45	19,02%	6
Total	FEDE R	Moins développées		1 578 223 348,00	59,57	208 325 669,95	13,20%	162 052 987,68	48 949 193,14	3,10%	270
Total	FEDE R	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		352 008 414,00	54,06	62 651 975,23	17,80%	31 178 789,33	0,00	0,00%	50
Total				1 930 231 762,00	58,57	270 977 645,18	14,04%	193 231 777,01	48 949 193,14	2,54%	320

général											
---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01	08	24	FR94	6 121 617,13	6 121 617,13	0,00	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01	08	01	FR94	15 170 838,22	15 170 838,22	1 818 427,86	2
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01	08	02	FR94	104 747,00	104 747,00	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01	08	24	FR94	2 209 414,77	2 209 414,77	403 200,00	3
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01	08	24	FR94	6 281 251,61	4 978 171,35	1 235 974,18	17
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01	08	02	FR94	188 716,55	142 026,70	0,00	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01	08	07	FR94	1 074 166,14	483 374,77	0,00	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01	08	19	FR94	749 323,53	749 323,53	322 812,77	4
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01	08	24	FR94	6 897 135,58	5 644 079,99	1 156 333,93	21
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02	08	24	FR94	259 800,00	259 800,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03	08	03	FR94	22 959 419,15	10 634 841,34	9 927 383,91	35
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03	08	07	FR94	26 099 449,12	8 657 710,17	5 305 903,82	36
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03	08	10	FR94	163 200,00	81 600,00	109 200,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03	08	24	FR94	1 850 166,75	836 579,73	882 514,91	8
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03	08	03	FR94	157 744,00	75 660,00	0,00	3
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03	08	07	FR94	69 450,00	34 725,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03	08	13	FR94	23 500,00	11 750,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03	08	24	FR94	6 571 170,76	5 781 897,74	1 197 627,46	37
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03	08	15	FR94	6 213 654,15	1 745 972,74	168 716,38	11

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03	08	15	FR94	8 026 435,00	8 026 435,00	3 095 005,41	3
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03	08	13	FR94	2 506 360,79	1 339 949,81	81 720,39	17
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04	08	10	FR94	1 020 150,91	673 271,55	0,00	6
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04	08	10	FR94	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04	08	10	FR94	1 282 741,05	712 182,63	60 800,00	7
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04	08	24	FR94	3 584 439,15	3 584 439,15	0,00	3
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04	08	24	FR94	1 034 800,00	1 034 800,00	931 960,55	1
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04	08	24	FR94	3 050 145,66	3 050 145,66	731 305,79	2
5	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06	08	11	FR94	4 971 132,75	4 971 132,75	0,00	2
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06	08	22	FR94	2 896 172,01	2 856 045,25	398 673,97	7
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05	08	24	FR94	3 248 087,17	3 248 087,17	816 139,42	5
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06	08	15	FR94	8 260 309,19	7 267 330,48	478 167,06	5
5	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	06	08	15	FR94	231 338,12	231 338,12	0,00	1
6	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	07	08	24	FR94	13 132 294,39	13 132 294,39	2 691 196,10	5
7	FEDER	Moins développées	049	01	07	07	10	08	19	FR94	945 000,00	945 000,00	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10	08	19	FR94	11 144 761,00	11 144 761,00	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	051	01	07	07	10	08	19	FR94	19 893 010,50	19 893 010,50	11 740 216,84	1
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09	08	21	FR94	5 184 364,32	2 592 182,16	0,00	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09	08	24	FR94	169 811,54	169 811,54	26 765,94	3
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09	08	24	FR94	5 614 557,99	4 491 646,39	0,00	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à	072	01	07	01	03	08	17	FR94	17 273 031,33	7 903 794,08	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		faible densité de population												
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	087	01	07	07	05	08	22	FR94	25 210,00	25 210,00	0,00	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03	08	03	FR94	14 267 435,00	7 694 818,80	0,00	21
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03	08	07	FR94	30 992 097,90	15 507 865,95	0,00	25
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03	08	24	FR94	94 201,00	47 100,50	0,00	1
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07		08	18	FR94	5 591 121,75	5 591 121,75	4 864 589,37	3
9	FEDER	Moins développées	122	01	07	07		08	18	FR94	160 500,00	160 500,00	68 250,00	2
9	FEDER	Moins développées	123	01	07	07		08	18	FR94	1 013 372,20	1 013 372,20	436 307,08	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
1	0,00		0,00	
2	0,00		0,00	
3	0,00		0,00	
4	0,00		0,00	
5	0,00		0,00	
6	0,00		0,00	
7	0,00		0,00	
8	0,00		0,00	
9	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Le plan d'évaluation du PO FEDER 2014-2020, a été approuvé par le Comité National de Suivi le 30 avril 2015.

La première évaluation prévue dans ce document est l'évaluation des mesures en tournant stratégique des programmes européens 2007-2013. Le rapport final correspondant publié en décembre 2015 souligne un certain nombre d'avancées sur la stratégie intégrée plurifonds mise en œuvre au cours de la période articulée autour de 3 axes:

- En matière de compétitivité des hommes (axe 1), la contribution des fonds européens a permis le développement des infrastructures de recherche avec des impacts observables : l'apport du cyclotron sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes traitées ou encore de la station de recherche du Maïdo sur sa contribution à la compréhension des phénomènes atmosphériques et les utilisations du SEAS-OI dans la prévention des risques et la protection des écosystèmes.
- Sur le plan de la compétitivité économique (axe 2), les mesures en tournant dédiées au tourisme ont permis de répondre aux faiblesses structurelles du secteur (capacités hôtelières, renforcement de la qualité de l'offre de restauration et de loisirs, montée en compétences). Ces mesures ont aussi favorisé l'accès généralisé aux TIC et leur utilisation au sein de l'île de La Réunion. Elles ont permis enfin le développement de l'internationalisation des entreprises.
- En ce qui concerne la compétitivité du territoire (axe 3), La Réunion a rattrapé son retard sur les questions d'assainissement, via la construction et la réhabilitation de ses stations d'épuration. Sur les transports en commun, la réalisation d'infrastructures destinées au passage de transports en commun en site propre (TCSP), a été rendue possible avec le soutien des fonds communautaires.

Les autres évaluations de la période 2014-2020, seront prochainement lancées conformément au calendrier de mise en œuvre. (cf partie 11.1 du rapport). Il s'agit des évaluations suivantes :

- évaluation à mi-parcours du programme;
- évaluation thématique portant sur les Axe 1 et 3 du PO à ce stade, au regard du niveau de programmation.

Elles pourront s'appuyer sur des travaux entrepris en matière de méthodologie, de fiabilisation et de collecte des indicateurs en lien avec les producteurs de données notamment dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les

indicateurs lancée par l'autorité de gestion fin 2016.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

La programmation des premiers dossiers au titre du Programme Opérationnel 2014 – 2020 a démarré le 30 juillet 2015. 2016 constitue donc la première année complète de programmation.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'opérations programmées s'élève à 320 (77 au 31/12/2015), dans le même temps, plus de 380 demandes sont en phase d'instruction. À ce stade, 219 bénéficiaires ont été soutenus parmi lesquels les maîtres d'ouvrage publics représentent à peine 10 % ; la proportion de dossiers correspondants se monte à 17 % de l'ensemble des projets programmés. Pour rappel, au titre de la programmation précédente, 24 % des dossiers déclarés à la Commission européenne étaient mis en oeuvre par des bénéficiaires publics qui constituaient 12 % du total des porteurs de projet. Ce léger retard constitue une alerte pour la bonne réalisation des objectifs du PO. Cette situation reflète les tensions financières croissantes que connaissent notamment les collectivités territoriales les conduisant à réduire leurs investissements ou à les décaler dans le temps. Face cette situation, l'autorité de gestion prévoit une relance régulière des porteurs de projets et un accompagnement pour les plus grands projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI), 4 contrats ont été signés avec les communautés d'agglomération en tant qu'autorité urbaine. Le soutien apporté par l'autorité de gestion à la réalisation des stratégies urbaines a ainsi contribué à l'accélération de la mise en oeuvre des ITI, les premières opérations ayant été programmées en octobre 2016. Un contrat est toujours en cours de négociation.

Le lancement du grand projet SWAC Nord a été pour le moment suspendu. Ce projet, suite au désistement du délégataire « Climabyss », a fait l'objet d'un retrait de la liste des grands projets notifié à la Commission en février 2016. L'autorité de gestion s'est associée au porteur de projet, le syndicat mixte SIDE0, afin que soit réalisée une expertise juridique, technique et financière de la DSP. En parallèle, le porteur de projet a mobilisé une AMO afin d'étudier les différents scénarii possibles pour la poursuite de ce projet. Une décision finale sera prise par l'autorité de gestion en 2017.

Le Grand projet THD (Très Haut Débit) a souffert tout d'abord, du retard dans l'encadrement du régime d'aide d'Etat et a par ailleurs, rencontré une problématique particulière : l'augmentation significative des déclarations d'intention de la sphère privée qui a notamment conduit à l'adoption d'un nouveau Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique le 29 mars 2016 par la Région Réunion, prévoyant une intervention publique de moindre envergure que lors de l'adoption du programme. L'intervention renforcée du secteur privé conduit à une situation paradoxale puisque l'indicateur de résultat lié à la couverture intégrale de l'île en haut débit sera pleinement atteint avec un concours du FEDER (et donc un indicateur de réalisation) réduit. Bénéficiant de l'appui technique de JASPERS, le dossier lié à la soumission du Grand

projet est en cours d'élaboration.

De manière générale, s'agissant des projets relevant de la procédure grand projet, il s'agit d'opérations complexes tant sur le plan technique, administratif que financier. Les différentes rencontres réunissant l'autorité de gestion et les maîtres d'ouvrage ont révélé des décalages temporaires pour la mise en œuvre de certains projets. Un accompagnement des porteurs de projet est apparu nécessaire ; ainsi l'autorité de gestion a convié les porteurs concernés à solliciter le concours de JASPERS dans l'élaboration de leur projet et notamment du dossier «grand projet».

L'autorité de gestion a opéré le suivi individualisé de chaque Maître d'ouvrage prévu au titre de son système de gestion.

D'autres dispositifs se sont avérés plus complexes à mettre en œuvre. En particulier, le soutien à l'installation de chauffe – eau solaire en faveur des personnes rencontrant des difficultés économiques ou sociales présentait, de par la nature des bénéficiaires, des conditions de mise en œuvre complexes. Ainsi, l'autorité de gestion a fait le choix de porter le dispositif en tant que maître d'ouvrage, ce qui a conduit au changement de guichet instructeur afin de s'assurer d'une efficace séparation des fonctions entre service bénéficiaire des fonds et service instructeur au sein de la même institution.

Enfin, dans le cadre des dispositifs de soutien de projets de rénovation urbaine en cofinancement de l'ANRU, des discussions ont été entamées entre l'autorité de gestion et les services de l'Etat concernés. Elles ont pour objectif de pouvoir mobiliser les financements du PO prévus en tenant compte du cadre calendaire du PNRU qui prévoit une première phase d'étude d'environ deux ans. A ce stade, les réflexions sont toujours en cours entre l'autorité de gestion, les services de l'Etat et les autorités territoriales des 6 quartiers retenus par le protocole ANRU, ce qui a eu pour conséquence de différer la mobilisation de ce dispositif du PO.

S'agissant du système d'information, des versions corrigées du logiciel national Synergie ont été livrées en 2016, en particulier pour la partie relative à la certification de service fait. De nombreux retards ont cependant été constatés compliquant la tâche des services en charge de la gestion du programme FEDER.

Afin d'opérer un test en conditions réelles, il a été proposé que le PO FEDER Réunion fasse l'objet d'une opération pilote afin de réaliser, en septembre 2016, le premier appel de fonds FEDER de niveau régional sur le territoire français. Cette expérimentation a permis de détecter les anomalies résiduelles et de prévoir les correctifs encore nécessaires.

Des améliorations restaient cependant à apporter sur l'ensemble de la chaîne de traitement des dossiers et des développements sont encore nécessaires pour la production automatisée des rapports réglementaires (RAMO, résumé annuel sur les contrôles,...).

FR

FR

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

À ce stade, les valeurs retenues pour renseigner les indicateurs concernent principalement la programmation réalisée sur une période de 18 mois. En effet, il y a peu d'opérations soldées. Par exemple, les valeurs liées à la programmation sont en ligne avec les cibles prévues pour 2023. Ainsi sur l'axe 3, 185 entreprises distinctes ont été soutenues à fin 2016 pour une cible établie à 430 pour 2023.

Pour les axes 4 à 7, une seule opération, parmi 47 dossiers programmés, a été soldée au 31 décembre 2016.

Certains indicateurs présentent cependant des niveaux d'avancement faibles dont plusieurs sont néanmoins liés à l'adoption des grands projets.

Il s'agit, en particulier, de :

- CO34, dont l'avancement est inférieur à 1 %, soulignant la faible contribution à la diminution des émissions de gaz à effet de serre pour les projets soutenus au titre de la priorité d'investissement 4a en lien avec la suspension du projet SWAC Nord, et la programmation attendue des dossiers de méthanisation. Les opérations de production d'eau chaude solaire ou de climatisation solaire ont fait cependant l'objet d'une programmation en ligne avec les objectifs (les valeurs de cet indicateur doivent être corrigées suite aux propositions du CNS d'avril 2016);
- IS11, CO10 et CO13 sont liés à l'adoption des grands projets UVE, THD et NRL;
- CO19 fait état de l'absence de programmation à ce stade. Il faut, néanmoins, mettre ce retard en parallèle avec l'utilisation d'un reliquat de FEDER en fin de programmation 2007-2013, qui avait été initialement prévu comme premier projet de ce programme avec un niveau de réalisation en 2018 par ailleurs, de faible niveau. Les opérations importantes prévues à partir de 2019 ne remettent pas en cause la cible 2023.

D'autres indicateurs témoignent de niveaux de programmation modeste (entre 9 % et 25 % de la valeur cible correspondante).

En particulier l'indicateur CO30, totalement corrélé avec l'indicateur CO34, présente un niveau d'avancement de 11 % (voir observation). De même, s'agissant du CO23, la valeur cible n'est atteinte qu'à 9 % ; mais des opérations de plus grande envergure devraient, dès le début de l'année 2017, permettre une progression rapide de la réalisation.

Plusieurs indicateurs présentent des niveaux de programmation atteignant entre 30 % et 50 % de la valeur cible : CO35 atteint 34 %, IS08 atteint 39 % et IS21 atteint 40 %.

Enfin, 2 indicateurs présentent des niveaux d'avancement très satisfaisants en programmation, dépassant 70 % : IS12 et IS11b.

En ce qui concerne la collecte, le renseignement et le suivi des indicateurs, l'autorité de gestion a procédé à une expertise globale qui permet de relever certaines difficultés :

- Deux erreurs matérielles portant sur des valeurs à corriger ;
- Des difficultés de collecte sur quelques indicateurs de résultats liées à la temporalité annuelle ambitieuse ou à la méthodologie ;
- Des précisions méthodologiques à apporter sur le mode de calcul de deux indicateurs de réalisation, au regard des définitions d'indicateurs communs qui se heurtent à la nécessité de prendre en compte le contexte spécifique du territoire.

Un travail de revue méthodologique des indicateurs en articulation avec la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été entrepris avec les services instructeurs et les producteurs de données, afin d'identifier et de catégoriser les difficultés liées aux indicateurs et d'entreprendre les actions pour les corriger. Il sera présenté au 2ème trimestre 2017.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T06.1 - Secteur de l'eau: l'existence, a) d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, b) d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes.	1 - Dans les secteurs bénéficiant du soutien du FEDER, du Fonds de cohésion et du Feader, un État membre a garanti une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées.	Le bassin de La Réunion a élaboré pour la période 2016-2021 son projet de SDAGE qui a défini 6 orientations pour recouvrer le bon état des masses d'eau. L'avant-projet de SDAGE a été approuvé lors du comité de bassin du 28 août 2014, les étapes suivantes sont planifiées comme suit : - Novembre 2014 : Évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale	30 nov. 2015	Comité de bassin et Préfet de La Réunion	Oui	Oui		L'arrêté portant approbation du SDAGE et arrêtant les programmes de mesures correspondants est paru au Journal Officiel le 20 décembre 2015. L'ensemble de ces éléments a été transmis à la Commission via SFC le 13 janvier 2016. Le courrier de la Commission considérant le critère 1 de la condition ex ante 6.1 relative au secteur de l'eau comme rempli a été transmis à l'autorité de gestion le 11 mai 2015 (ref. ARES (2016) 2201226)

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		début décembre - - Décembre 2014-juin 2015 : consultation du public et examen par les assemblées des collectivités ; - - Novembre 2015 : validation par le comité de bassin et l'approbation par le Préfet coordonnateur de bassin						
T06.2 - Secteur des déchets: Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets.	2 - L'existence d'un ou de plusieurs plans de gestion des déchets comme l'exige l'article 28 de la directive 2008/98/CE;	- Arrêt du projet de PPGDND le 29 octobre 2014 par la séance plénière du Conseil Général; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique	30 sept. 2015	Conseil Général de La Réunion	Oui	Oui		- Avis de l'autorité environnementale sur le projet de PPGDND remis en mars 2015, suivi de la consultation publique du 15 juin au 15 juillet 2015 - Suite à la promulgation de la loi Notre, transfert du projet de PPGDND du Conseil Départemental à la Région en février 2016 - Adoption du plan par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 23 juin 2016 - Transmission du PPGDND validé sous SFC le 22 août 2016

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		novembre 2014 à avril 2015 ; - Approbation du PPGDND en septembre 2015 par l'assemblée du Conseil Général.						- Après échanges entre la Commission et l'autorité de gestion en octobre 2016, la condition ex-ante 6.2 est considérée comme remplie par la Commission le 14 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6959749)
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	1 - L'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres de transport globaux pour les investissements dans le domaine des transports qui satisfont aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique et fixent:	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux	2 - la contribution à l'espace européen unique des transports conformément à	- SRIT arrêté par	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	l'article 10 du règlement (UE) n° .../2013 du Parlement européen et du Conseil, y compris les priorités relatives aux investissements dans:	l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015						environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	3 - le réseau RTE-T de base et le réseau global dans lesquels des investissements provenant du FEDER et du Fonds de cohésion sont envisagés; et	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	4 - les réseaux secondaires;	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	5 - un portefeuille de projets réalistes et arrivés à maturité en faveur desquels un soutien du FEDER et du Fonds de cohésion est envisagé;	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). -	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		Approba tion Juin 2015						considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.1 - Transports: l'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	6 - Des mesures destinées à assurer la capacité des organismes et bénéficiaires intermédiaires à mener les projets formant le portefeuille de projets.	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approba tion Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base et à promouvoir une mobilité régionale et locale durable.	1 - L'existence, dans le ou les plans ou cadre(s) globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée explicitement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui:	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015						Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base et à promouvoir une mobilité régionale et locale durable.	2 - satisfait aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique;	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité	3 - fixe un portefeuille de projets réalistes et arrivés à maturité (assortis d'un échéancier et d'un cadre budgétaire);	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environne	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
aux réseaux RTE-T global et de base et à promouvoir une mobilité régionale et locale durable.		mentale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015						décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T07.3 - Autres modes de transport, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires: l'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée spécifiquement au transport maritime et aux voies navigables, aux ports, aux liens multimodaux et aux infrastructures aéroportuaires, qui contribuent à améliorer la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base et à promouvoir une mobilité régionale et locale durable.	4 - des mesures de renforcement de la capacité des organismes et bénéficiaires intermédiaires à mener les projets formant le portefeuille de projets.	- SRIT arrêté par l'assemblée plénière du Conseil Régional le 17 octobre 2014 ; - Avis de l'autorité environnementale et enquête publique... (novembre 2014-mai 2015). - Approbation Juin 2015	31 déc. 2015	Conseil Régional Réunion	Oui	Oui		- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et les éléments de l'évaluation environnementale et de la consultation du public, validés par la Commission permanente du Conseil Régional, ont été transmis sous SFC le 18 mars 2016. -En août 2016, les observations de la Commission ont conduit l'autorité de gestion à transmettre également sous SFC le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), approuvé par décret en Conseil d'Etat en novembre 2011 ; le SAR constituant le document de planification et d'aménagement du territoire, y compris en matière d'infrastructures de transport, dans les Départements d'Outre Mer. -Sur la base de ces éléments, la Commission a considéré, le 9 novembre 2016, que les conditions ex ante 7.1 et 7.3 étaient remplies (ref. ARES (2016) 6325862)
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de	1 - Un cadre stratégique national ou régional relatif à l'enseignement supérieur est en place et comprend:	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
l'Union européenne.		juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016. - En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737)
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des	2 - s'il y a lieu, des mesures visant à accroître la participation à l'enseignement supérieur et le nombre de diplômés qui:	La loi relative à l'enseignement	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.		supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						<p>comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015</p> <p>- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016.</p> <p>- En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	3 - accroissent la participation à l'enseignement supérieur d'étudiants provenant de milieux à faibles revenus et d'autres groupes sous-représentés, les groupes défavorisés, notamment les personnes issues de communautés marginalisées, faisant l'objet d'une attention particulière;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		<p>- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015</p> <p>- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016.</p> <p>- En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	4 - réduisent les taux d'abandon et améliorent les taux d'achèvement des études;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		<p>- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015</p> <p>- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016.</p> <p>- En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	5 - favorisent l'innovation dans la conception des programmes et des cours;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaborati	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		<p>- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015</p> <p>- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016.</p> <p>- En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		on au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	6 - des mesures visant à accroître l'aptitude à occuper un emploi et l'esprit d'entreprise qui:	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans. Cette	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		<p>- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015</p> <p>- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016.</p> <p>- En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	7 - favorisent le développement de "compétences transversales", dont l'entrepreneuriat, dans les programmes pertinents d'enseignement supérieur;	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation annuelle des moyens élaborée et	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		<p>- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015</p> <p>- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016.</p> <p>- En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737)</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		révisée tous les 5 ans. Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.						
T10.2 - Enseignement supérieur: l'existence d'un cadre stratégique national ou régional visant à accroître le taux d'étudiants accomplissant des études supérieures et à améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur, dans les limites de l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.	8 - réduisent la différence entre les femmes et les hommes dans les choix universitaires et professionnels.	La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur, « StraNES » comportant une programmation	31 déc. 2014	Etat	Oui	Oui		<p>- Conformément à la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, la Stratégie Nationale pour l'Enseignement Supérieur (STRANES) a été élaborée par un comité d'experts et remise à la Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche le 8 septembre 2015</p> <p>- Ce document a été transmis sous SFC en octobre 2016.</p> <p>- En réponse, la Commission a considéré la condition ex ante 10.2 relative à l'enseignement supérieur comme remplie, par courrier, le 15 décembre 2016 (ref. ARES (2016) 6981737)</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>annuelle des moyens élaborée et révisée tous les 5 ans.</p> <p>Cette stratégie est en cours d'élaboration au niveau national et sera présentée au débat public au second semestre 2014.</p>						

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Agrandissement de l'aéroport ARRG		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2016, T1		2016, T4	2020, T4	8 - 7c	0,00	Conception	Sans objet		Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet (cf. comité d'avril 2015 et d'avril 2016). Date de soumission prévue : 2019, T4 Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 2020, T1 Date d'achèvement prévue : 2022, T4 La soumission prévisionnelle du dossier GP tient compte du calendrier des procédures environnementales préables.
Extension du Port Est		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2017, T4		2018, T1	2020, T4	8 - 7c	0,00	Conception	Sans objet		Au regard des perspectives actualisées du porteur de projet présentant un programme d'investissements finalement plus réduit, le seul requis définissant un Grand projet dans la nouvelle réglementation 2014-2020 n'est pas atteint pour cette opération. La Commission a été informée par courrier daté du 28 décembre 2016. Une information sera faite au comité de suivi afin d'acter le retrait de cette opération de la liste initiale des Grands projets potentiels.
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)		Soumis	2 023 567 636,00	454 421 026,61	2014, T1		2014, T1	2020, T4	6 - 7c	0,00	Construction	Sans objet		Procédure de soumission au titre de l'article 103 du règlement 1303/2013 (2016,T4), le projet a été notifié le 21 octobre 2016.
Projet SWAC nord		Soumis	168 792 418,00	149 880 601,00	2014, T4		2014, T4	2017, T4	4 - 4a	0,00	Conception	Sans objet		État d'avancement actuel : Projet Suspendu Le dossier soumis en décembre 2015 a été retiré dans SFC en février 2016 à la demande de l'Autorité de gestion, compte tenu du retrait du Maître d'ouvrage. Le réexamen du projet fera l'objet d'une décision finale en 2017.
Projet de la nouvelle entrée Ouest de Saint-Denis (NEO)		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	0,00	2016, T1		2017, T1	2020, T4	6 - 7c	0,00	Conception	Sans objet		Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet potentiel (cf. comité d'avril 2015 et

														d'avril 2016). Le seuil minimal requis qualifiant un Grand projet pour ce type d'opération ne sera pas atteint. Le retrait de cette opération de la liste initiale des Grands projets potentiels sera proposé.
THD		Notification/so umission à la CE prévue	0,00	0,00	2015, T2		2017, T1	2020, T4	2 - 2a	0,00	Conception	Sans objet		Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion de chaque comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet potentiel (cf. comité d'avril 2015 et d'avril 2016). La publication du régime d'aide approuvé par la Commission en novembre 2016 a retardé l'élaboration du dossier GP. Date de soumission prévue : 2017, T3 Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 2018, T1 Date d'achèvement prévue : 2022, T4
Unité de valorisation énergétique		Notification/so umission à la CE prévue	0,00	0,00	2017, T4		2018, T1	2019, T4	5 - 6a	0,00	Conception	Sans objet		Le dossier fait l'objet d'un suivi continu. En particulier, à l'occasion du comité de suivi, un point d'actualisation est fait sur l'état d'avancement du Grand Projet potentiel (cf. comité d'avril 2015 et d'avril 2016). Calendrier prévisionnel pour le projet d'UVE du bassin Sud/Ouest : Date de soumission prévue : 2020, T1 Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 2020, T2 Date d'achèvement prévue : 2022, T2 La soumission prévisionnelle du dossier GP tient compte du calendrier des procédures environnementales préalables.
Zone aéroportuaire d'activités de Pierrefonds		Notification/so umission à la CE prévue	0,00	0,00	2014, T4		2015, T2	2017, T4	8 - 7c 8 - 3d	0,00	Conception	sans objet		Cette opération a été retirée de la liste des GP. Ce point est abordé dans le paragraphe " Modifications prévues de la liste des GP " .

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Dossier « projet SWAC Nord »

Le dossier GP a été déposé fin 2015 et l'évaluation préalable de JASPERS a été effectuée. Le porteur de projet CLYMABISS, délégataire de service public du Maître d'ouvrage SIDEO a décidé de renoncer à la mise en oeuvre du projet. L'autorité de gestion a demandé officiellement le retrait du dossier déposé sous SFC en mars 2016. En parallèle, l'AG a lancé des études juridiques afin de définir les possibilités d'utilisation des études déjà réalisées et les scénarios pour définir un nouveau projet.

Plan Très Haut Débit (THD) – Evolution du projet public et accompagnement de JASPERS

Le régime cadre concernant le plan Très Haut Débit a fait l'objet d'une communication de la part de la Commission annonçant son approbation le 7 novembre 2016. Ce régime n'était pas publié au 31/12/2016. Ce délai a impacté la préparation du grand projet THD réunionnais.

Compte tenu notamment des déclarations d'intention plus importantes de la sphère privée en matière de couverture de l'île concernant le très haut débit, un nouveau Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique a été adopté le 29 mars 2016 par la Région Réunion.

Néanmoins, la Région Réunion a sollicité l'accompagnement de JASPERS dans le cadre de l'élaboration du dossier grand projet et les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre de 2016.

La conjonction de ces éléments participe au report de la date prévisionnelle de soumission pour le 3e trimestre 2017.

Projet Unité de Valorisation Énergétique UVE – Evolution du cadre réglementaire

Le PPGDND a été approuvé le 23 juin 2016 par la Région réunion désormais compétente depuis la loi NOTRe d'août 2015.

Ce document directeur a, au surplus, permis la levée de la condition ex-ante 6-02 « secteur déchet ».

Les deux projets d'UVE en sont actuellement à une phase d'études. Les deux porteurs sont accompagnés par les services de l'AG et l'accompagnement de JASPERS devrait débuter en 2017, au moins en ce qui concerne le porteur ILEVA (Projet sur la zone Sud/Ouest) qui semble en être à un stade plus avancé.

Néanmoins, les dates prévisionnelles de soumission ont été décalées à début 2020, afin de tenir compte du calendrier lié à l'obtention des autorisations environnementales.

Projet Aéroport ARRГ

Le programme d'investissement comprend plusieurs phases avec des objectifs différents. Le dossier relatif aux aides d'état du maître d'ouvrage a été notifié en septembre 2016, et était en cours d'instruction auprès de la DGAC fin 2016.

Suite aux premiers échanges avec JASPERS dans le cadre de sa mission d'accompagnement, et compte tenu de l'hétérogénéité des composantes de son projet d'investissement tant au niveau des objectifs que des obligations réglementaires afférentes (telles que les autorisations environnementales), le maître d'ouvrage et l'AG ont souhaité approfondir l'analyse du périmètre de son grand projet. Un premier retour est attendu pour début 2017. Les travaux des RESA se réaliseront comme prévu en 2017.

Compte tenu du délai d'obtention des autorisations environnementales liées aux ultimes composantes, la date de soumission prévisionnelle a été décalée au 4ème trimestre 2019.

Projet Nouvelle Route du Littoral avec TCSP

Ce dossier a été notifié le 21 octobre 2016, au titre de l'article 103 du règlement 1303/2013 concernant les « projets ponts ». Les demandes complémentaires de la Commission, au regard d'une procédure nouvelle, ont fait l'objet d'une réponse le 22 décembre 2016. Le projet est en cours de réalisation.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

ZA Pierrefonds - Aéroport

Un avant projet a été présenté à l'AG actualisant notamment le dimensionnement et les coûts éligibles de l'opération, pour lesquels le FEDER pourrait être sollicité.

Eu égard aux éléments développés, il ressort que le seuil requis pour la qualification du dossier en GP selon la réglementation 2014-2020, ne sera pas atteint.

Ce dossier ne fait plus partie de la liste des GP avec information du Comité de Suivi en avril 2016 du fait de la nouvelle réglementation qui retient comme assiette le coût éligible, et non plus le coût total.

Le projet lui même a été programmé.

Dossier « extension du Port Est »

Le maître d'ouvrage a informé l'Autorité de gestion par courrier le 22 décembre 2016, de son intention de conduire un projet d'investissement révisé à la baisse sur cette programmation. Le programme final d'investissement d'un montant de 42,6 M€ est donc inférieur au seuil de 75 M€ des grands projets.

Un courrier demandant le retrait de ce projet de la liste des GP a été adressé à la Commission le 04 janvier 2017.

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
-----------------	---

Aucune évaluation d'impact n'a été menée à ce stade.

Cependant, avec 56 opérations programmées à fin 2016, les valeurs des indicateurs liées à la programmation sont encourageantes et laissent présager l'atteinte des cibles fixées.

Sur le plan financier, on observe une bonne dynamique de programmation puisque que les montants programmés représentent 138,6% de la cible de 2018. Les dépenses déclarées représentent quant à elles 17,6% de la cible.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
-----------------	---

Aucune évaluation d'impact n'a été lancée à ce stade, sachant que la seule opération programmée à cette date ne contribue pas aux indicateurs retenus. En effet, il s'agit d'une étude de mise à jour du Schéma Numérique dans l'attente de la publication du régime d'aide qui encadre la réalisation des travaux.

Les opérations de cet axe sont fortement conditionnées au régime d'aide THD. L'approbation tardive du régime SA 37183 publié début 2017 explique l'absence de programmation. En conséquence l'évolution des indicateurs de cet axe n'est pas liée aux actions du programme.

Cela explique que sur le plan financier, le taux de programmation ne soit pas supérieur à 0,3% de la cible de 2018 (0% de la cible en termes de dépenses déclarées en 2018).

Par ailleurs, cette opération fait l'objet d'une procédure Grand projet actuellement en cours d'accompagnement par JASPERS. La programmation de ce Grand projet est prévu pour la fin de l'année 2017

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la

partie A2.1.

Axe prioritaire

3 - AMELIORER LA
COMPETITIVITE DES
ENTREPRISES

Aucune évaluation d'impact n'a été menée à ce stade. Toutefois La programmation suit un rythme soutenu. Les valeurs associées à la programmation sont conformes par rapport aux cibles affichées (185 entreprises soutenues pour une cible de 430 entreprises en 2023).

Cela se traduit sur le plan financier, par un taux de programmation de 29,2% par rapport à la cible de 2018 et un taux de dépenses déclarées équivalent à 8,1% de la cible 2018.

Axe prioritaire

4 - PROGRESSER VERS LA
TRANSITION ENERGETIQUE ET
L'AUTONOMIE ELECTRIQUE

Si aucune évaluation d'impact n'a été menée à ce stade compte tenu du démarrage récent du P.O, les résultats attendus des actions menées au titre de l'axe 4 seront fortement impactés par le report du projet de SWAC nord. L'atteinte des objectifs fixés en matière de production d'énergie par la mobilisation des eaux profondes devrait être repoussée. Pour autant, les actions soutenues contribuent aux efforts nécessaires pour atteindre le niveau fixé en matière d'énergie électrique évitée. En particulier, les dispositifs de soutien à l'installation d'équipements valorisant l'énergie solaire ont été mobilisés tout au long de l'année 2016 et notamment à travers les instruments territorialisés intégrés (ITI) qui ont été approuvés en 2016.

Sur le plan financier, le taux de programmation correspond à 12,7% de la cible fixée pour 2018 et les dépenses déclarées 1,8% de l'objectif.

Avec le lancement du dispositif Ecosolidaire – intervenu en fin d'année – l'installation de chauffe – eau solaire devrait se multiplier contribuant ainsi à accroître le niveau d'énergie électrique évitée. De même, 2017 devrait être une année marquée par une montée en charge des ITI.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire

5 - RENFORCER LA PREVENTION
DES RISQUES, LA GESTION
RATIONNELLE DES RESSOURCES
ET LA VALORISATION DU

Aucune évaluation d'impact n'a été lancée sachant qu'aucune opération n'a été soldée au titre de cet axe depuis le début du programme.

En termes d'atteinte des objectifs financiers :

- les opérations programmées correspondent à 44,6% de la cible de 2018 ;
- les dépenses déclarées représentent 3,8% de l'objectif.

Sur le plan des résultats attendus, le premier constat concerne la suppression ou la sécurisation des radiers. En effet, 7 projets de travaux ont été programmés qui doivent permettre, dès réception des ouvrages, d'atteindre les objectifs fixés pour le PO. Cela contribue également à réduire le nombre de points noirs sur la circulation (IR11b) de 2 unités parmi la liste arrêtée en début de programme.

S'agissant des objectifs du PO dans les domaines de la réduction des déchets ultimes (OS12), de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, d'importants investissements – prévu au sein du P.O – ne devraient se concrétiser qu'à partir du second semestre 2018. De fait, la croissance de la population s'accompagne d'une hausse de la quantité de déchets produits et de la demande en eau potable, de sorte que les indicateurs retenus tendent à une légère dégradation dans l'attente de la mise en œuvre des grands projets structurants prévus dans ces domaines respectifs : unité de valorisation énergétique des déchets, unité de potabilisation, station d'épuration...

En ce qui concerne les UVE, elles représentent 23% de la dotation de l'axe 5 et relèvent de la procédure grand projet et en sont à des niveaux d'avancements différents. L'UVE de la zone Sud-Ouest fait d'ores et déjà l'objet d'un accompagnement JASPERS.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire

6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE

Aucune étude d'impact n'a été réalisée au titre de cet axe. Par ailleurs, aucune opération programmée n'a été soldée.

Sur le plan financier cela se traduit par :

- des opérations programmées représentant 3,3% de objectifs fixés pour 2018 ;
- des dépenses déclarées équivalant à 0,7% des objectifs.

Cet axe est entièrement consacré à l'amélioration du trafic routier et à sa sécurisation. La suppression des jours de restriction de circulation due aux risques d'éboulement ou de submersion marine ne devrait se réaliser qu'après la livraison de la nouvelle route du littoral avec TCSP. La programmation de cette opération au P.O sera effective en 2017 et le dossier représente 60% de la dotation FEDER de l'axe 6.

Les détails relatifs à la programmation et aux problèmes rencontrés sont détaillés dans la partie A2.1.

Axe prioritaire

7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION

Aucune étude d'impact n'a été réalisée au titre de cet axe. Par ailleurs, aucune opération programmée n'a été soldée.

Sur le plan financier, le niveau de programmation représente 87,7% de l'objectif de 2018 et les dépenses déclarées 24% de la cible.

En ce qui concerne les indicateurs de résultat, ils ne sont à stade que légèrement impactés par les actions soutenues au titre du programme opérationnel. En effet, le soutien apporté à la construction d'un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes devrait, à terme, améliorer le taux de personnes dépendantes bénéficiant d'une chambre aux normes dans des établissements spécialisés.

De même, s'agissant de l'amélioration de l'environnement et des services pour les populations des bourgs et villes des hauts, l'impact du projet d'aménagement du bourg du Guillaume devrait, à terme, contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé dans le programme.

Axe prioritaire

8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE

Aucune évaluation d'impact n'a été menée à ce stade. Par ailleurs aucune opération programmée n'a été soldée à cette date.

Les opérations liées au dispositif de soutien au fret sont programmées à un rythme satisfaisant depuis début 2016 et les premières opérations d'aménagement de zones

d'activité ont été programmées.

Le niveau de programmation correspond à 66,7% des cibles de 2018 alors que le dépenses déclarées sont pour le moment nulles.

Les valeurs des indicateurs liés à la programmation sont cohérentes avec les valeurs cibles fixées.

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

Aucune évaluation d'impact n'a été réalisée et la programmation observée n'appelle pas de commentaires particuliers.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

De manière transversale, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes est appliqué dans les programmes à travers le respect de la législation française, en particulier de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Cette loi prévoit de nouveaux moyens en faveur de l'égalité professionnelle, comme l'interdiction d'accès aux marchés publics pour les entreprises ne respectant pas la loi sur l'égalité professionnelle (égalité salariale entre les hommes et les femmes pour les entreprises de plus de 50 salariés notamment). Les dispositions législatives sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapés ont également été renforcées, avec la loi du 15 août 2015 sur l'accessibilité des lieux publics. L'application de ces dispositions constitue une obligation réglementaire pour les dispositifs concernés des programmes.

Par ailleurs, la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité est membre du comité national de suivi plurifonds, de même qu'un représentant associatif dans le milieu du handicap de l'UDAF (Union départementale des Associations familiales). Ils participent ainsi au suivi de la mise en œuvre des programmes et peuvent suivre spécifiquement l'application des mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'égalité des chances et des luttes contre les discriminations, à travers le

rapport annuel de mise en œuvre.

De manière plus spécifique, les opérations suivantes soutenues en 2016 permettent de souligner la prise en compte de ce principe transversal :

- Au titre de l'axe 1 : les fiches actions 1.06 (Allocations régionales de recherche) et 1.16 (Renforcer l'effort en RDI des entreprises par le recrutement de jeunes diplômés) ont permis l'attribution de 14 bourses doctorales, dont 5 à des femmes et le soutien à 4 post doctorat, exclusivement des femmes. Sur les 18 doctorants et post doctorants soutenus en 2016, l'égalité est obtenue avec 9 femmes et 9 hommes bénéficiaires.
- Au titre de l'axe 4 : 2 projets d'aménagement autour des gares de RRTG / TCSP prévoient des cheminements prenant en compte l'obligation d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Au titre de l'axe 5 : les projets d'aménagement et équipements de sites touristiques publics prennent en compte les investissements relatifs à l'accessibilité. Il s'agit notamment des travaux d'aménagement du petit boulevard à Saint Pierre et des travaux pour la création d'aires de détente et de loisirs sur le front de mer de Saint Paul.
- Au titre de l'axe 6 près de 8 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés sur les opérations d'infrastructures permettant de favoriser la circulation de transports en commun à haut niveau de service prenant en compte l'accessibilité des personnes porteuses de handicap.
- Au titre de l'axe 7 plusieurs projets ont été programmés favorisant l'accessibilité des personnes à faible mobilité. En particulier, plusieurs opérations, comme la construction du lycée Nord, la réhabilitation du centre AFDAR de Saint Paul ou la construction d'un EHPAD au Port, contribuent à offrir des conditions favorables à l'accueil de personnes porteuses de handicap. Cela passe par l'installation d'ascenseurs, de bandes podotactiles et autres marquages spécifiques. À noter que la création de l'EHPAD « Fabien Lanave » situé sur la commune du Port a reçu un avis favorable de la commission d'accessibilité de l'arrondissement de Saint Paul.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

- Mesures prises pour promouvoir le développement durable

De manière générale, l'obligation de respecter les politiques communautaires, notamment en matière de protection de l'environnement figure dans l'ensemble des fiches actions du programme. Le porteur de projet doit ainsi préciser, dans son dossier de demande de financement, comment il prendra en compte le développement durable à travers son projet et ces éléments sont pris en compte dans l'instruction des opérations.

Pour les actions de recherche, développement technologique et innovation de l'axe 1 faisant l'objet d'appels à projets, des critères spécifiques liés à la prise en compte de la

biodiversité ou au développement des énergies renouvelable sont pris en compte pour la sélection des projets.

Pour les aides à la création et au développement d'entreprises de l'axe 3, un critère de bonification est proposé pour les opérations contribuant au développement durable et respectant au moins 2 sous critères parmi les suivants : gestion et maîtrise de l'énergie, production d'énergies renouvelables, gestion de l'eau, gestion des déchets.

Pour les infrastructures de l'axe 7 (établissements médico-sociaux, lycées et collèges notamment), les fiches actions prévoient la sélection de projets intégrant des objectifs de qualité environnementale (maîtrise de l'énergie, confort thermique, gestion de l'eau, gestion des déchets, qualité de l'air, ...), et favorisant l'utilisation des énergies renouvelables, le recours aux matériaux et produits locaux pour limiter les importations et développer les filières locales.

- Contribution du programme à l'objectif transversal du développement durable

Les axes 4,5 et 6 du programme contribuent directement au développement durable et représentent 42,9 M€, soit 22% des montants publics programmés. Il s'agit notamment :

- Des opérations de protection de la biodiversité de l'axe 5 : protection des espèces endémiques comme le Pétrel, le Papangue, conservation des Cétacés, restauration des habitats et du patrimoine végétal des cirques et rempart de l'île.
- De la valorisation des espaces remarquables de l'île à des fins touristiques, dans le cadre de l'axe 5 : aménagement du bassin de baignade du Parc du Colosse, du sentier littoral Est et Ouest, d'aires de détente et de loisir sur le front de mer de Saint-Paul,...
- Des opérations d'installation de chauffe eau solaires et de climatisation solaire ainsi que de développement des transports doux (Voie Vélo Régionale) de l'axe 4.
- Du développement des transports en commun en site propre soutenu par l'axe 6 : travaux TCSP de la ZAC de Beauséjour, de la ZAC de Pierrefonds, de l'entrée ouest de Saint-Pierre,...

L'axe 1 consacré à la recherche, au développement technologique et à l'innovation contribue également fortement à cet objectif transversal ; le développement de la bio-économie et des énergies renouvelables constituant des priorités de la S3. On peut ainsi estimer que 15,7 M€, soit près de 45% des montants publics programmés dans le cadre de cet axe, contribue à ces priorités. Dans le domaine de la bio-économie, sont notamment soutenues les actions du pôle de compétitivité QUALITROPIC sur l'exploitation rationnelle des ressources, la durabilité des procédés industriels, agricoles et halieutique et la valorisation des coproduits et déchets organiques, les actions du CIRAD en faveur de la biodiversité cultivée ou celles d'HYDRO REUNION et de l'IRD sur les ressources marines.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives	Proportion of total allocation to the operational programme
------------------------	---	--

	(EUR)	(%)
4	5 557 814,79	4,09%
5	3 084 589,19	1,96%
6	2 222 572,60	1,33%
8	13 627,74	0,01%
Total	10 878 604,32	0,96%

9,5 % des montants publics programmés en 2016 sont considérés comme contribuant aux objectifs liés au changement climatique, selon la méthodologie fondée sur les catégories d'intervention du règlement d'exécution (UE) 2015/2014. Cette part de soutien aux objectifs liés au changement climatique est plus faible que celle estimée dans le programme (23%), principalement en raison de la programmation relativement faible sur les axes les plus concernés (axes 4, 5 et 6). Ces 3 axes ne représentent, en effet, à ce stade de la programmation, que 22% des montants programmés.

Les opérations programmées contribuant le plus fortement aux objectifs liés aux changements climatiques sont les suivantes :

- L'ensemble des opérations de l'axe 4, avec notamment les opérations relatives à la Voie Vélo Régionale et les opérations d'installation de systèmes d'eau chaude solaire pour les logements à caractère social ou privés et les bâtiments publics.
- Sur l'axe 5, les opérations de protection de la biodiversité et celles visant la suppression des radiers dans les réseaux routiers essentiels (mesure d'adaptation aux effets du changement climatique).
- L'ensemble des opérations de l'axe 5 ; les opérations programmées à ce stade concernant toutes le développement des transports en commun en site propre.

A cela s'ajoutent d'autres contributions, non comptabilisées par cette méthodologie, à travers :

- les projets de recherche, développement technologique et l'innovation dans le champ des énergies renouvelables. L'évolution vers une économie décarbonée étant l'un des secteurs prioritaires de la S3, plusieurs projets relatifs aux énergies renouvelables sont soutenus dans le cadre de l'axe 1 du PO. Il s'agit notamment des actions portées par le cluster TEMERGIE ou d'opérations innovantes pour le développement de solutions en mix-énergétique (REUNIWATT).

- Par ailleurs, les aides à la création et au développement des entreprises soutenues par l'axe 3, prévoient une bonification pour les opérations respectant au moins 2 critères parmi les suivants : gestion et maîtrise de l'énergie, production d'énergies renouvelables, gestion de l'eau, gestion des déchets.

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Depuis l'approbation du PO FEDER, les partenaires ont été impliqués dans l'élaboration et la validation des fiches actions, étape préalable à la mise en œuvre du programme, ainsi que dans sa mise en œuvre et son suivi.

L'élaboration et le processus de validation des fiches actions intégrant les critères de sélection ont fait l'objet d'une large concertation, à plusieurs niveaux :

- La concertation avec le partenariat local Etat et Département au titre de la gouvernance commune et de leur contribution au titre des contreparties nationales, s'est déroulée de janvier à mars 2015.
- La concertation avec les conseils consultatifs, CESER et CCEE, s'est déroulée en février 2015,
- La concertation avec les représentants du monde économique, dans le but de proposer des dispositifs conciliant les objectifs du programme et les besoins des entreprises, a eu lieu entre le 20 février et le 6 mars. Les institutions consultées se sont fortement mobilisées. L'AG a reçu 122 contributions réparties en 96 propositions (économie, tourisme, recherche, développement technologique...) qui ont contribué à enrichir les fiches actions.
- Enfin, les critères de sélection des opérations ont été présentés et validés par le premier comité de suivi du programme, le 30/04/2015.

Les fiches actions et les critères de sélection des opérations concernées par l'ITI ont fait l'objet d'une concertation particulière avec les autorités urbaines (EPCI), selon un calendrier spécifique. Les critères de sélection de ces opérations ont ainsi été validés à l'issue d'une procédure écrite du comité de suivi du programme, du 24 novembre au 11/12/2015.

Le partenariat local - Etat et Département - et les conseils consultatifs sont impliqués dans la mise en œuvre du programme à travers notamment leur participation au Comité Local de Suivi, chargé d'émettre un avis sur les projets soumis au cofinancement de l'UE, avant sélection par les instances de l'autorité de gestion. Ce Comité s'est réuni à 8 reprises en 2015 et à 11 reprises en 2016.

Par ailleurs, des points particuliers de mise en œuvre et de gouvernance sont décidés lors de comités de pilotage réunissant le partenariat local Etat, Région et Département, organisés selon les besoins (11 comités de pilotage se sont tenus en 2016)

Enfin, une gouvernance particulière, associant les autorités urbaines, est mise en place dans le cas des ITI, à travers l'organisation de 6 comité territoriaux :

- 4 comités avaient pour objet l'adoption des stratégies urbaines intégrées (CIVIS, TCO, CASUD, CIREST)
- 2 concernaient la programmation d'opérations (CIVIS et TCO).

Les représentants des autorités régionales, locales et urbaines, les partenaires économiques et sociaux et les représentants de la société civile sont impliqués dans le suivi du programme à travers leur participation au CNS plurifonds.

Ce comité s'est réuni à trois reprises :

- 30/04/2015 : validation du règlement intérieur et des critères de sélection des opérations des PO FEDER et FSE,

- 7/10/2015 : validation des critères de sélection des opérations et de la stratégie de communication du PDRR, approbation des plans d'évaluation des PO FEDER et FSE
- 25/04/2016 : information sur l'avancement des programmes, approbation des rapports annuels de mise en œuvre 2015 des PO FEDER et FSE.

Le CNS a également été sollicité à 2 reprises sous forme de procédure écrite : en novembre 2015 sur les critères de sélection des opérations ITI et en juin 2015 pour l'approbation de la stratégie de communication du PO FEDER.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le plan d'évaluation du PO FEDER Réunion 2014-2020 adopté par le Comité National de Suivi en octobre 2015 prévoit comme premiers chantiers :

- Le lancement d'une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO ciblée notamment sur les perspectives d'atteinte des valeurs cibles des indicateurs du cadre de performance au regard des réalisations du programme. Cette évaluation sera menée par axe et couvrira tous les objectifs spécifiques du PO. Elle portera aussi sur l'identification des éléments facilitant l'atteinte des valeurs attendues en 2018 et les freins qui impactent défavorablement l'avancement des réalisations du programme.
- Le lancement d'une ou plusieurs évaluation thématiques qui portera, à ce stade de la programmation sur les axes 1 et 3 du programme.

Les consultations pour ces évaluation seront lancées à la mi-année afin d'obtenir les premiers résultats de ces études pour novembre 2017.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Le plan de communication PO FEDER 2014-2020 s'articulait sur 3 temps.

Temps 1 : Une communication centrée sur les guichets uniques

les différents outils et supports de communication ont été axés sur la nouvelle organisation du PO

La plupart des supports de communication prévus ont été utilisés comme :

- campagne média avec spot télé
- journée portes ouvertes : « matinée d'informations FEDER »
- articles dans la presse quotidienne
- partenariat média avec la presse spécialisée
- conférence de presse de présentation

La partie événementielle qui comprenait *l'organisation de soirée thématique sur les différents guichets ainsi que les newsletters régulières n'ont pas été réalisées*

Temps 2 : Communication régulière en intégrant la dématérialisation par le site web FEDER

Les outils utilisés pour la communication centrée sur les guichets doivent être renforcés

par la dématérialisation des demandes FEDER à travers un site internet qui permettra aux porteurs de projets de faire leur démarche depuis leur domicile ou entreprise.

Le site web FEDER a été créé mais l'aspect dématérialisation n'a pas encore été mis en œuvre en 2016 et devrait l'être courant 2017.

Concernant les outils utilisés il y a eu :

- campagne média avec spot télé
- partenariat média pour émission grand public FEDER en télé
- articles dans la presse quotidienne
- partenariat média avec la presse spécialisée

Temps 3 : l'information en continu

Tous les moyens utilisés en communication dans le temps 1 et temps 2 sont poursuivis avec une optimisation des coûts et une meilleure efficacité.

Les modalités de mise en œuvre de l'animation et de la communication

Lors de la mise en œuvre de l'animation et de la communication, l'agence de communication MEDICIS, a été choisie lors de l'appel d'offre pour le marché de la communication du PO.

La liste des actions entreprises

Campagne Média :

2015 : spot radio et TV sur les canaux principaux de La Réunion, campagne d'information sur le FEDER à La Réunion, l'organisation autour de 4 guichets.

2017 : spot radio, TV et cinéma sur les principaux canaux de La Réunion, campagne d'information sur les différents porteurs de projets issus du grand public et visant les entreprises en particulier.

Matinée d'informations FEDER :

2015 : Demi-journée où l'organisation du FEDER (guichet d'accueil FEDER + 4 guichets thématiques) a été présentée. Les porteurs de projets pouvaient prendre les informations nécessaires à leurs besoins, des prises de rendez-vous étaient possibles,

Parutions dans la presse quotidienne

2014 : 4 parutions présentant les guichets thématiques de l'organisation FEDER 2014-2020 à La Réunionnais

2015 : 10 publiereportages (double page) dans Le Quotidien de La Réunion (22 000 tirages) et 10 publiereportages (double page) dans Le JIR (30 000 tirages)

2016 : 10 publiereportages (double page) dans Le Quotidien de La Réunion (22 000

tirages) et 10 publiereportages (double page) dans Le JIR (30 000 tirages)

Partenariat FEDER presse spécialisée :

2016 : 9 publiereportages dans L'Eco Australe (spécialisé dans l'économie générale) 9 publiereportages dans le CHR Journal (revue spécialisée dans l'économie des métiers de Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs)

Partenariat Média TV :

2015 : 13 épisodes de « Le FEDER de A à Z » mettant en avant des témoignages de porteurs de projets ayant bénéficiés du FEDER à La Réunion.

2016 : 37 épisodes de « Le FEDER de A à Z » mettant en avant des témoignages de porteurs de projets ayant bénéficiés du FEDER à La Réunion.

Relations Presse :

2015 : conférence de presse présentant le FEDER à La Réunion, en insistant sur les fonds alloués à La Réunion, les thématiques prioritaires de financements et l'organisation autour de 4 guichets thématiques.

Rencontres d'information dans les chambres consulaires

2015 / 2016 : Rencontre des services du Pôle d'Appui FEDER avec les chambres consulaires pour expliquer, aux différents adhérents, le fonctionnement du FEDER à La Réunion.

Site internet FEDER :

Portail créé en juillet 2015, permettant aux porteurs de projets de prendre connaissance de l'organisation du PO FEDER 2014-2020 à La Réunion. Différents rubriques sont disponibles notamment celles «Les guichets thématiques», «dépôts de demande en ligne», «documents à télécharger » et «les contacts».

Le but du site est de permettre une prise d'information à domicile et de consulter les différentes fiches-actions permettant d'avoir une aide dans les différentes initiatives sur le territoire.

Indicateurs

Plusieurs indicateurs mettent en avant les avancées de la stratégie de communication du PO FEDER 2014-2020. Le déploiement des publications FEDER dans les supports média comme la presse quotidienne, la presse spécialisée ou encore un programme télé dédié au FEDER apporte une certaine notoriété au PO et permet aux porteurs de projets de franchir le pas de la demande.

Au niveau de la presse écrite quotidienne, il y a eu:

– 10 parutions de double page dans *Le Quotidien de La Réunion* (22 000 tirages)

– 10 parutions de double page dans *Le JIR* (30 000 tirages)

Au niveau de la presse spécialisée:

– 9 parutions dans *L'Eco Australe*

– 9 parutions dans le *CHR Journal*

Programme télé dédié au FEDER « FEDER de A à Z »

– 37 émissions diffusées en 2016 pour une audience de 60 000 par émission.

On peut voir des chiffres significatifs de la bonne santé du programme sur le territoire réunionnais.

Tout d'abord en termes de dossiers programmés, on peut constater une nette évolution passant 95 dossiers en 2015 à 255 dossiers en 2016

Le taux d'évolution de dossiers programmés s'élève à 168 % $\square ((255 - 95) / 95) \times 100 = 168 \%$

Le coefficient multiplicateur des dossiers programmés est 2,68 $\square 255 / 95 = 2,68$

Le portail FEDER qui présente l'organisation du FEDER 2014-2020 à La Réunion et répertorie les différentes fiche-action FEDER, permet de voir un net gain d'attractivité du fonds européen sur le territoire.

En 2015, le nombre de visiteurs uniques sur le portail s'élevait à 15 178, pour l'année 2016, on peut voir que ce chiffre a presque doublé pour atteindre 26 205.

De même pour le nombre de visite sur le portail passant de 22 282 en 2015 à 36 057 en 2016. De bonne augure dans la phase du site, c'est-à-dire la dématérialisation des échanges.

Taux de variation de visiteur unique sur le portail FEDER 2015-2016: $((26\ 205 - 15\ 178) / 15\ 178) = 72,6 \%$

Taux de variation des visites du portail FEDER 2015-2016 : $((36\ 057 - 22\ 282) / 22\ 282) = 61,8 \%$

D'autres indicateurs sont en cours d'élaboration, l'impact de campagne masse-média, avec la campagne 2017, qui nous permettra de voir le flux de passage sur le site et au Guichet d'Accueil FEDER. Une étude sur les fiches-actions les plus/moins plébiscitées doit être lancée pour détecter les leviers et les freins au niveau des demandes.

En outre, une étude de notoriété doit être menée au cours de l'année pour voir l'importance que prend le FEDER dans le paysage réunionnais.

Publication du RAMO et du résumé aux citoyens

Une fois approuvés, ils seront accessibles sur le site internet <http://www.reunioneurope.org/>

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

I- Rappel

Au 1er janvier 2016, les EPCI, en tant qu'autorité urbaine (AU), avaient toutes entamé le processus de mise en œuvre des ITI :

- La fin des phases de concertations préalables entre l'autorité de gestion et les autorités urbaines et entre les autorités urbaines et leurs communes membres s'est concrétisée par la signature de tous les protocoles en mai 2015.
- Chaque autorité urbaine a élaboré sa stratégie urbaine et a adapté son organisation afin de répondre aux exigences réglementaires.
- Les projets de contrats territoriaux types ont été transmis aux AU en juillet 2015.
- Le 27 octobre 2015, la Commission permanente de la Région a arrêté le cadre financier pour chaque AU :

Comme pour chaque action du POE, les actions « ITI » font l'objet de critères de sélection approuvés par le Comité de Suivi (CNS) et de fiches actions.

- Les critères de sélection des fiches actions ITI ont été soumis à l'avis du CNS par procédure écrite le 24 novembre 2015 et ils ont été validés.
- Les cadres financiers ont été transmis à chacune des AU le 25 novembre 2015.

II- Réalisations principales

II-1 La signature des contrats territoriaux

Étape ultime de la phase préparatoire, la contractualisation entre les Autorités urbaines et l'Autorité de gestion, permet le démarrage de la programmation. L'année 2016 a vu la signature de 4 contrats territoriaux sur 5 avec la mise en place des premiers comités territoriaux :

- Pour la CASUD : le Comité territorial s'est tenu le 12 avril 2016 et le Contrat territorial a été signé le 25 mai 2016.
- Pour la CIVIS : le Comité territorial s'est tenu le 12 avril 2016 et le Contrat territorial a été signé le 27 mai 2016.

- Pour le TCO : le Comité territorial s'est tenu le 22 juin 2016 et le Contrat territorial a été signé le 16 août 2016
- Pour la CIREST : le Comité territorial s'est tenu le 16 décembre 2016 et le Contrat territorial a été signé le 28 décembre 2016.

La CINOR en est toujours à la phase préparatoire. Compte tenu des échanges techniques entre les deux Autorités, celle-ci devrait se conclure en début d'année 2017.

II-2 La programmation des premières opérations

Deux comités territoriaux concernant respectivement la CIVIS et le TCO, se sont tenus en fin d'année 2016 afin d'examiner les premiers dossiers :

- Pour la CIVIS : le 20 octobre 2016, 5 dossiers ont été examinés pour un coût total éligible de 21 234 495,91 € et un montant UE de 8 785 505,52 €.
- Pour le TCO : le 4 novembre 2016, 7 dossiers ont été examinés pour un coût total éligible de 1 349 189,59 € et un montant UE de 643 489,67 €.

Au total, 12 opérations ont été programmées pour un montant total éligible de 22 583 685,50 € et un montant UE de 9 428 995,19 €.

Compte tenu des nouvelles obligations réglementaires attenantes au «cadre de performance» qui imposent l'atteinte d'objectifs intermédiaires en 2018 puis finaux en 2023, l'Autorité de gestion a fait le choix d'enclencher une première période de contractualisation avec les autorités urbaines allant de 2015 (de la date d'engagement de chacune des AU) au 31 décembre 2017.

Concernant le POE FEDER 2014-2020, dans son volet ITI, 3 057 477,56 € ont été programmés au titre de l'AXE 4 et 6 448,597,71 € ont été programmés au titre de l'AXE 8.

Concernant les axes 3 et 7 (les autres axes ne faisant pas l'objet de fiches actions dans le cadre des ITI) des dossiers sont déposés et en cours d'instruction par les guichets uniques. Il feront l'objet, le cas échéant, d'une programmation en 2017.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES
— CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	27 juin 2017		Ares(2017)49356 35	Résumé à l'intention des citoyens	10 oct. 2017	nguefore

Latest validation results

Severity	Code	Message
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 9/OS.23/IR25 . Échec des années: 2015, 2016
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 9/OS.22/IR24 . Échec des années: 2015, 2016